

## TOURNOI « JEAN SANGO » 2018

Samedi 23 juin 2018

Complexe sportif du Bouzet - CESTAS



Le centre d'incendie et de secours de Cestas organise, sous l'égide de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde, le tournoi de sixte «JEAN SANGO» le samedi 23 juin 2018 sur le Complexe sportif du Bouzet, Chemin de Canéjan, sur la commune de Cestas.

Veillez trouver, ci-joint, le règlement du tournoi, la fiche d'inscription au tournoi et au repas du midi ainsi que le déroulement de la journée.

Les fiches d'inscriptions pour le tournoi et le repas devront nous parvenir au plus tard le **vendredi 08 juin 2018** par courrier ou bien par fax :

**CENTRE DE SECOURS DE CESTAS**  
**TOURNOI JEAN SANGO 2018**  
**2 CHEMIN DE LA CROIX D'HINS - 33610 CESTAS**

*TEL : 05.56.78.86.00 / FAX : 05.56.78.85.69*

*PORT : 06.10.00.24 (Pascal DUVIGNAU)*

*PORT : 06.21.26.29.14 (Olivier RIVIERE)*

Une participation de 50 € par équipe est demandée et sera réglée à l'inscription ou au plus tard le jour du tournoi à l'ordre de :

**« Amicale des SP de Cestas ».**

Chaque responsable d'équipe devra faire part aux joueurs du règlement et devra respecter scrupuleusement celui-ci.

Le Centre de Secours de Cestas vous souhaite dès à présent un bon tournoi.

L'équipe d'organisation.

## TOURNOI « JEAN SANGO » 2018

Samedi 23 juin 2018

Complexe sportif du Bouzet - CESTAS



### FICHE D'INSCRIPTION

- CIS/Service : .....
  - Nom de l'équipe : .....
  - Couleur dominante des maillots : .....
  - Responsable de l'équipe : .....
- et n° tél. portable : .....

	NOM	PRENOM	MATRICULE	Adhésion UD/UR/FNSPF	
				oui	non
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

## TOURNOI « JEAN SANGO » 2018

Samedi 23 juin 2018

Complexe sportif du Bouzet - CESTAS



### FICHE DE RESERVATION REPAS DU MIDI

AU MENU pour 10 euros :



Pâté de campagne

¼ Poulet/ frite

Tarte aux pommes



Nom de l'équipe : .....

Nombre de personnes : ..... X 10 € = .....€

Chèque n° ..... de (organisme bancaire) .....

Merci d'adresser cette réservation en même temps que celle du tournoi en y joignant impérativement et pour des raisons logistiques le règlement à l'ordre de « Amicale des SP de Cestas ».

Derniers délais de réservation, le Vendredi 08 juin 2018

Merci de votre compréhension.

## **TOURNOI « JEAN SANGO » 2018**

Samedi 23 juin 2018

Complexe sportif du Bouzet - CESTAS



### **REGLEMENT DU TOURNOI**

**ART 1 :** Le tournoi est exclusivement ouvert aux sapeurs-pompiers et aux personnels administratifs et techniques spécialisés du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde à jour de leur cotisation à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Gironde (UDSPG), l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers Aquitaine Limousin (URSPAL) et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF)

**ART 2 :** L'adhésion à l'ensemble du réseau associatif est obligatoire pour participer au tournoi et ce afin de bénéficier de la couverture corporelle et juridique qu'elle assure en cas d'accident. Tout joueur, non à jour de son adhésion au moment de l'inscription, se verra refuser l'accès au tournoi. Le secrétariat de l'UDSPG, en partenariat avec l'organisateur, se charge de vérifier la régularité de chaque engagement. Le responsable d'équipe s'engage à n'inscrire que des joueurs adhérents ou en cours de régularisation.

**ART 3 :** Chaque équipe sera composée de 8 joueurs maximum et devra fournir un jeu de maillot et un ballon.  
Le nombre d'équipes par centre n'est pas limité mais les joueurs ne pourront évoluer que dans une seule d'entre-elles.

**ART 4 :** Le tournoi sera arbitré autant que possible par des arbitres officiels.  
La durée des matchs sera proportionnelle au nombre d'équipes engagées.  
Les équipes absentes au moment de la rencontre auront match forfait.

**ART 5 :** Lors des poules, les points seront attribués de la manière suivante :

- match gagné : 4 pts
- match nul : 2 pts
- match perdu : 1 pt
- match forfait : 0 pt

Le classement des poules s'effectuera de la manière suivante :

- nombre de points
- goal average particulier
- goal average total
- meilleure attaque

ART 6 : Dans le cas où il y aurait impossibilité de départager deux équipes, un tirage au sort sera réalisé.

Pour les phases finales, si les deux équipes finissent sur un score de parité, elles seront départagées par une séance de tirs au but.

Pour la finale, en cas de match nul, les équipes seront départagées par une prolongation de 7 minutes sans mi-temps, puis par une séance de tirs au but s'il y a toujours égalité.

Les séances de tirs au but seront conformes au règlement de football à 11.

ART 7 : Afin d'éviter tout débordement de temps, la table de marque annoncera les matchs à jouer et en même temps les matchs à venir.

Tous les matchs débuteront et se termineront en même temps, sur un coup de sifflet du car podium.

Toutefois, l'arbitre pourra prolonger le temps de la rencontre pour événement exceptionnel (blessure...).

ART 8 : Tout litige sera débattu à la table de marque par le responsable d'équipe, seul médiateur.

Les arbitres pourront exclure un joueur pour une durée de 2 minutes pour toute irrégularité de jeu.

Les actes d'anti-jeu ou de violence envers un arbitre d'un joueur seront sanctionnés par une exclusion définitive de son équipe du tournoi.

ART 9 : Les changements sont libres mais se réalisent toujours au niveau de la ligne médiane.

Les touches sont jouées à la main.

Les coups francs sont directs : le mur se tiendra à 5 m au moins.

Le but entrant directement à la suite d'une touche ne sera pas validé.

Les passes en retrait au gardien sont autorisées si celui-ci ne prend pas le ballon à la main.

Il n'y a pas de hors-jeu.

Les dégagements du gardien se font à la main.

ART 10 : Les autres règles sont celles de la F.F.F.

ART 11 : Les fiches d'inscriptions sont à renvoyer au plus tard le **vendredi 08 juin 2018** à l'adresse suivante :

CS Cestas  
Tournoi Jean Sango 2018  
2 Chemin de la croix d' Hins  
33610 CESTAS

Les bulletins d'adhésion à l'UDSPG, l'URSPAL et la FNSPF, pour les joueurs non à jour de leur cotisation, pourront être joints à cet envoi.